Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212200885-20260723-0106072026-DE

COMMUNE DE KERIEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2026

Délibération n°01-06-07-2026

Date de convocation : 25 Juin 2026
Date d'affichage : 25 Juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 01
Procuration : 00

Absents : LE TOQUIN Esther

Secrétaire de séance : GAUTIER Brigitte

Etaient présents : Mesdames Messieurs BOUTIER Yvon, HENRY Denis, GAUTIER Brigitte, LE BRIS Gildas, FLOHIC Christelle, IZAMBOURG Antoine, LEMONNIER Didier, RE Emilie, SALLIOU Marylène, THOMAS Éric.

L'an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à 20 h15, le Conseil municipal de la commune de Kerien, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUTIER Yvon, Maire.

DEVIS BUNGALOWS POUR LE CLUB DE FOOTBALL

Monsieur le Maire, Yvon BOUTIER, présente au Conseil municipal les différents devis reçus pour l'acquisition de bungalows.

Trois propositions ont été étudiées :

- ✓ une offre d'occasion de GPA d'un montant de 16 000 € HT, livré et posé ;
- ✓ une offre d'occasion d'un montant de 21 500 € HT
- ✓ une offre de la société LOCARMOR, neufs, d'un montant de 21 324 € HT, le tout livré et installé.

Après examen des différentes propositions, le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité des présents, l'offre présentée par la société LOCARMOR soit 21 324 € HT.

Fait et délibéré à Kerien, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, le 23 Juillet 2026

GAUTIER Brigitte, Deuxième Adjointe au Maire
Secrétaire de séance

MAIRIE DE KERIEN 22480 (CÔTES D'ARMOR)

BOUTIER Yvon,
Maire

MAIRIE DE KERIEN 22480 (CÔTES D'ARMOR)